

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, c'est l'impression que j'en ai eue.

M. Horner (Crowfoot): Ce n'est pas ainsi que la chose a été présentée.

M. Alexander: Une fausse impression.

M. Lewis: Le député peut parler pour son ...

M. Lundrigan: Monsieur l'Orateur, une question de privilège.

M. l'Orateur adjoint: A l'Ordre, s'il vous plaît. Qu'elle est la question de privilège?

M. Lundrigan: Monsieur l'Orateur, j'étais à la Chambre cet après-midi et la Chambre n'a pas donné son consentement à la motion présentée par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), mais on n'a certainement pas identifié les députés qui ont refusé leur consentement. Je mets le député au défi de dire carrément qui a refusé son consentement ou de s'attaquer au problème.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, que le député n'essaie pas de se montrer si malin. Personne de l'autre côté de la Chambre n'a crié «non» et personne de mon parti n'a crié «non». L'Orateur a entendu le «non» et je vous demande donc, monsieur l'Orateur, de décider d'où exactement provenait le «non».

Je suis resté, monsieur l'Orateur, pour écouter ...

M. Lundrigan: Monsieur l'Orateur ...

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, je vous prie. La parole est au député de York-Sud (M. Lewis). D'après ce que j'ai entendu jusqu'à présent, je ne pense pas qu'il y ait matière à question de privilège. Le député de York-Sud.

M. Lundrigan: Monsieur l'Orateur, une question de privilège.

M. l'Orateur adjoint: La parole est au député de York-Sud.

M. Lundrigan: Monsieur l'Orateur, une question de privilège.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, j'ai écouté patiemment l'honorable chef de l'opposition (M. Stanfield) ...

M. Lundrigan: Monsieur l'Orateur, une question de privilège ne doit-elle pas être écoutée immédiatement lorsqu'elle est soulevée?

M. l'Orateur adjoint: Le député a soulevé une question de privilège. Nous l'avons écoutée et nous avons réglé la question, maintenant il soulève une nouvelle question de privilège. Je ne sais pas si cela est très normal mais je serai patient et j'écouterai cette nouvelle question de privilège.

M. Lundrigan: Monsieur l'Orateur, j'ai pour vous le plus grand respect mais si je décide de soulever 50 questions de privilège, vous devez les écouter ...

Des voix: Règlement!

M. Lundrigan: L'honorable député de York-Sud (M. Lewis) a fait une accusation non fondée. En fait, l'honorable chef de l'opposition a accepté le défi et, ce faisant, il acceptait également d'exposer en détail les arguments de son parti contre le régime de pension de vieillesse, sinon il n'aurait pas saisi l'occasion de le faire cet après-midi. Par

Subsides

conséquent, l'honorable député doit retirer ses observations. Étant membre de ce parti, je ne supporterai pas d'entendre le député de York-Sud se livrer à des manœuvres douteuses qui ne sont pas fondées et ne peuvent servir qu'à discréditer son parti. Je voudrais qu'il se conduise en honorable député au lieu de se conduire d'une façon aussi peu honorable.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur adjoint: Cela vient à l'appui des doutes de la présidence ...

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur adjoint: ... qu'il s'agit bien d'une question de débat et non d'une question de privilège. Je rappelle au député de Gander-Twillingate (M. Lundrigan) qu'il a la possibilité de participer au débat. Si un député déclare une chose qu'il estime erronée ou avec laquelle il est en désaccord, au lieu d'interrompre l'exposé de celui-ci, il doit se limiter à faire sa propre description des faits tels qu'ils lui apparaissent. Je m'excuse de m'être montré quelque peu impétueux précédemment en n'accordant pas la parole au député de Gander-Twillingate une seconde fois mais j'estime que ce serait abuser de notre Règlement si, chaque fois qu'un député fait une déclaration désapprouvée par un autre, violemment ou non, on faisait appel au Règlement pour régler le différend. Je suis convaincu que cette pratique est néfaste et je prie tous les députés d'aider la présidence et de veiller à ce que le débat se déroule d'une façon plus ordonnée.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Hees: Monsieur l'Orateur ...

M. l'Orateur adjoint: Le député de Prince Edward-Hastings (M. Hees) soulève une question de privilège.

L'hon. M. Hees: Monsieur l'Orateur, l'affirmation du député de York-Sud est totalement fausse. Il a déclaré, siégeant à l'autre extrémité de la Chambre, qu'il lui était possible de voir si chaque député de l'autre extrémité—c'est-à-dire très éloigné de lui—avait dit oui ou non.

Des voix: Règlement!

L'hon. M. Hees: Selon lui, personne n'a dit non. Il ne dit pas la vérité et il le sait.

M. l'Orateur adjoint: Peut-être le député de Prince Edward-Hastings était-il absent lorsque je me suis expliqué il y a quelques minutes ...

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur adjoint: ... sur les questions qui, en fait, sont des sujets de débat et lorsqu'un député s'efforce d'exprimer son propre point de vue. Je demande aux députés de ne pas faire de rappels au Règlement ni de soulever de questions de privilège pour contredire les déclarations d'autres députés. Je vais certainement donner la parole au député de Gander-Twillingate, au député de Prince Edward-Hastings où à n'importe quel autre pour leur permettre d'exprimer leurs vues sur ce point-ci s'ils estiment devoir le faire. Je cède maintenant la parole au député de York-Sud.